



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr

Au jour le jour – mars 2020

03 03 : Maladie de Lyme – Le secrétaire général de la SEPANSO Aquitaine écrit à la préfète de Région (2 pages)

04 03 : Santé & Environnement - Protéger les enfants des excès alimentaires – La SEPANSO s'adresse aux députés des Landes : *« Un texte de loi est débattu qui pourrait enfin protéger les enfants du matracage publicitaire de producteurs qui les cible directement. Quand on voit l'impact de ces produits sur la santé des jeunes, il semble indispensable de modifier l'article 54 de ce projet de loi, pendant leurs débats dans la commission des affaires culturelles. Nous aimerions que vous interveniez auprès de vos collègues de cette commission pour que le gouvernement ne se contente pas d'inviter les industriels à adopter des « codes de bonne conduite ». Là encore nous nous permettons de faire observer que les démarches volontaires produisent le plus souvent des progrès trop faibles pour qu'on puisse continuer à s'en satisfaire. Dans la mesure où le gouvernement reconnaît lui-même qu'il y a un problème, il semble inacceptable qu'il compte sur les lobbies de la malbouffe pour être « raisonnables ».*

Nous souhaitons un encadrement réglementaire : La Commission des affaires culturelles doit prendre une décision courageuse et interdire dans la réforme de l'audiovisuel le marketing de la malbouffe qui cible les enfants. Ce dont les enfants ont besoin, c'est certainement d'une éducation à bien se nourrir... »

Par retour du courrier Lionel Causse répond à la SEPANSO : *« ... Conscient des risques que présente la malbouffe, en particulier dès le plus jeune âge et engagé pour une alimentation plus saine et plus responsable, j'ai signé deux amendements allant dans ce sens et qui seront prochainement étudiés en commission ... interdire toute publicité à destination des enfants et adolescents pour les denrées alimentaires dont le nutri-score qui reflète la déclaration de l'intérêt nutritionnel du produit montrerait la présence majoritaire de nutriment et aliments à limiter (acides gras saturées, sucre, sel) ... instaurer l'affichage du nutri-score sur tous les supports publicitaires pour les denrées alimentaires... »*

05 03 : Tarnos – Le Tribunal administratif accuse réception du recours formé par la SEPANSO qui demande l'annulation des arrêtés n° 89/2019/SPN et 157/2019/SPN respectivement des 18 octobre 2019 et 30 décembre 2019 (l'un modifiant l'autre) par lesquels le préfet des Landes a porté dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces végétales et animales protégées et de leur habitat, à fin de réalisation du contournement du port de Tarnos.

La requête est enregistrée sous le numéro 2000475-3.

05 03 : Bougue – La SEPANSO réagit aux courriers de l'Administration en exprimant son désaccord qu'elle adresse à la préfète (2 pages)

05 03 : Saint-Michel Escalus – La SEPANSO interroge la préfète à propos d'un défrichement d'un secteur boisé où coule une rivière et qui a des zones humides ; des habitants s'inquiètent car il serait question de réaliser un nouveau lotissement alors qu'il y a des espèces protégées...

05 03 : Lacanau – Journée de restitution du projet ECODUNE (Ecologie de régénération naturelle du pin maritime dans les forêts de dune d'Aquitaine) – Christian Boireau a représenté la SEPANSO Landes.

05 03 : Développement du photovoltaïque sur des friches industrielles – La SEPANSO souhaite avoir communication de l'inventaire qui devait être réalisé selon la demande du ministre de la transition écologique (juin 2019 et de son exploitation (courrier adressée à Mme la Préfète)

06 03 : Peyrehorade – Assemblée générale de Pays d'Orthe Environnement

07 03 : Campet & Lamolère – INSTANCE 1800864-2 – La SEPANSO reçoit la demande du Tribunal administratif pour que lui soit transmise « la demande de prorogation du 13 octobre 2017 du permis de construire litigieux ». Jean Dupouy est allé à la mairie dès que celle-ci a été ouverte, mais la secrétaire de mairie a indiqué la transmission d'un document peut demander un mois ; elle a fait une attestation qui a été transmise au tribunal.

07 03 : Hastings – La SEPANSO interroge la DREAL afin de connaître la composition du dossier déposé par Scories de l'Atlantique et la composition chimique de ces scories.

08 03 : Saint-Michel Escalus et Linxe – La SEPANSO informe les maires de ces communes d'un transfert de terres polluées de l'une vers l'autre.

08 03 : Eolien – La SEPANSO écrit à la préfète : « ... *En 2009 la DDTM a eu une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de zones de développement éolien pour le syndicat mixte d'étude pour la création de zones de développement de l'éolien en pays Morcenais, en haute lande, à Rion des Landes. De par les projets éoliens en instance, dont celui de Rion des Landes, la Fédération SEPANSO Landes souhaiterait connaître vos orientations dans ce domaine (éolien) et l'aide que vous devez apporter aux collectivités... »*

09 03 : Rion des Landes (défrichage) – Dossier n° 2000415-1- L'avocat d'URBA 128 adresse un mémoire en défense au Tribunal administratif (22 pages + pièces jointes)

09 03 : Enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général (DIG) et comportant un dossier de déclaration portant sur les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) concernant le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau des bassins versants du Bourret et du Boudigau – Observations SEPANSO : 4 pages + 1 pièce jointe.

09 03 : Orist – La SEPANSO adresse aux membres du CODERST qui doit se réunir le 10 mars ses observations (2 pages) au projet d'arrêté préfectoral visant à satisfaire la demande du Syndicat EMMA (ex SIBVA) d'utiliser pour la distribution par son réseau les eaux du forage F6 de la commune d'Orist en remplacement des eaux du captage F3, mis en hors service, au moment d'une crue de l'Adour, par la formation d'une doline (effondrement dû à un soutirage alluvionnaire causé par la crue de l'Adour) ayant causé le colmatage des installations. La photo du forage F2 prise dimanche 8 mars 2020 permet de bien comprendre le problème auquel est confronté EMMA.



10 03 : Dax – La SEPANSO reçoit copie du courrier que La France Insoumise adresse à la préfecture des Landes à propos de l'arrêté n° 2019-018 concernant la qualité des eaux superficielles dans la barthe de Dax. Ce courrier de 3 pages qui attire l'attention sur la situation du dernier agriculteur du secteur est accompagné de 4 pièces jointes.

10 03 : Projets photovoltaïques sur terres agricoles – la préfète transmet le relevé de conclusion du Groupe de travail de la CDPENAF

10 03 : Mont de Marsan – Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques – Georges Cingal a représenté la SEPANSO – PV officiel : 8 pages + annexes observations SEPANSO pour Orist et analyses mousses

11 03 : Cachen – La SEPANSO interroge à nouveau le président du Parc régional naturel des landes de Gascogne à propos de son appréciation des projets photovoltaïques à proximité d'airiaux landais.

11 03 : Mont de Marsan - CLE Midouze – avis sur le projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midour – Patrick Ponge a représenté la SEPANSO

11 03 : Orx – Etude de la traversée du Marais d'Orx – José Manarillo a représenté la SEPANSO lors de la présentation de cette étude.

12 03 : Rion des Landes (défrichement) – Dossier n° 2000415-1 – Me Soumaille-Slawinski rédige mémoire en référé au Tribunal administratif de Pau (9 pages + 2 pièces jointes) lorsqu'elle reçoit l'avis que l'audience est reportée.

13 03 : Rion des Landes (défrichement) – Dossier n° 2000415-1 - Audience au Tribunal administratif reportée (Coronavirus)

13 03 : Labatut – Résultats du contrôle de la qualité des eaux superficielles prélevées « Au passage » le 13 février. Les eaux sont de bonne qualité au regard des paramètres retenus pour les analyses.

14 03 : Pissos – La SEPANSO reçoit la notification du projet de PLU de Pissos arrêté par la Communauté de commune Cœur Haute Lande, accompagnée des décisions et d'un CDrom.

14 03 : Bordeaux – C.A. de la Fédération SEPANSO Aquitaine - reportée (Coronavirus)

16 03 : Adour Chalosse Tursan – Le président adresse à la SEPANSO une clé USB avec les fichiers du Schéma de Cohérence Territoriale approuvé par délibération du Comité syndical le 9 décembre 2019 (opposable au 25 février 2020)

16 03 : Rion des Landes (défrichement) - Dossier n° 2000415-1 - Le Tribunal administratif expédie l'ordonnance en date du 13 mars rendue par le juge des référés : « La requête de la SEPANSO 40 est rejetée. Elle versera à la Sté Urba 128 la somme de 1200 euros... ». STUPÉFACTION ! La SEPANSO a été condamnée sans avoir été entendue !

16 03 : Mimizan – Saisine SEPANSO le 16 septembre - La Commission d'accès aux documents administratifs transmet son avis : « *En l'absence de réponse de l'administration... la commission rappelle que les avis par lesquels les services du Domaine évaluent un actif sont des documents administratifs communicables à toute personne qui en fait la demande ...* »

16 03 : Rion des Landes – Dossier 19BX04739 – Me Soumaille-Slawinski adresse le mémoire en réponse à la Cour administrative d'appel (11 pages + 9 pièces jointes) – Elle défend les intérêts de la SEPANSO attaquée par la Société Parc Eolien du Perchigat.

17 03 : Pays tarusate – Le président de la Communauté de communes rejette le recours gracieux formé par la SEPANSO contre la délibération du Conseil communautaire n° 19-11(2)-01 du 21 novembre portant approbation du PLUi calant Programme Local d'Habitat (6 pages)

17 03 : Mont de Marsan – CDPENAF - reportée (Coronavirus)

17 03 : Pau – Audiences au Tribunal administratif – reportée (Coronavirus)

17 03 : Ygos Saint Saturnin – Suivi dossier Solarezo – Le Tribunal de Commerce adresse à la SEPANSO les pièces demandées : suivi de la liquidation judiciaire prononcée le 28/08/2013.

19 03 : Dax – Audience au Tribunal de commerce : dossier Solarezo (Ygos Saint Saturnin)
Affaire reportée au 07/05/2020

19 03 : Littoral – Arrêté 2020-135 portant fermeture de l'accès aux plages et aux plans d'eau intérieurs.

19 03 : Rion des Landes (suivi demande de référé défrichement) – Me Soumaille-Slawinski adresse un courrier au président du Tribunal administratif pour lui faire part de sa plus grande stupéfaction : alors que le greffe avait indiqué que l'audience du 13 mars était reportée à une date ultérieure, une ordonnance a été rendue le jour-même pour rejeter la demande de la SEPANSO et la condamnant à verser 1200 euros à Urba 128.

Rappel : On déshabille Pierre pour habiller Paul : « À partir de l'année prochaine, les aéroports parisiens feront davantage appel à l'énergie renouvelable. C'est le sens du contrat signé dernièrement entre le Groupe ADP, GazelEnergie, fournisseur français de gaz et d'électricité, et **Urbasolar**, entreprise française spécialisée dans le solaire photovoltaïque. »

<https://www.clubic.com/energie-renouvelable/actualite-884914-aeroports-parisiens-alimentes-10-energie-solaire.html>

20 03 : Ygos Saint-Saturnin – pendant la période de reproduction des oiseaux et la période de confinement, certains profitent de l'absence de fonctionnaires chargés de la police de l'environnement pour détruire des boisements. La SEPANSO interroge la préfète (2 pages)

20 03 : Luglon : un autre témoignage d'atteinte à l'environnement.

21 03 : Pouillon – épandage de biocides sur une parcelle sur laquelle une étude naturaliste était programmée – on attend la réaction de la Communauté de communes.

26 03 : Dax – Audience au Tribunal de Dax : dossier Pétiosse

26 03 : Ygos Saint-Saturnin – La préfecture rejette le recours gracieux de la SEPANSO demandant le retrait des permis de construire des centrales photovoltaïques.

27 03 : Qualité de l'eau – Suite au dernier CODERST l'ARS adresse copie de « l'étude sur le devenir des médicaments et de métabolites de pesticides dans les filières de traitement d'eau potable »

Gombert, B. et Auberttheau, E. (2019) Etude sur le devenir de micropolluants organiques dans des filières de production d'eau destinée à la consommation humaine. Rapport final ARS PRSE NA/IC2MP/Celosis. 70p.

28 03 : Arjuzanx – Assemblée générale de la Fédération SEPANSO Landes – reportée au 05/09/2020 en raison de l'épidémie de Covid-19

29 03 : Aigles de Bonelli – La SEPANSO porte plainte contre X et se constitue partie civile

30 03 : Pey – La SEPANSO interroge la Préfète au sujet d'un épandage malodorant qui contient des matériaux indésirables (1 page + photos + plan)

30 03 : ECODUNE – suite à la journée du 5 mars, un courrier de remerciement a été adressé au Directeur régional de l'ONF en attirant son attention sur l'impact des tempêtes avec les envols de particules polluantes qui se trouvent sur les embruns (2 pages)

30 03 : Bordeaux – délibéré Agnès (pêche dans la bande des 300 mètres)

31 03 : Abeilles – 87 organisations, dont la SEPANSO, adressent un courrier au Vice président de la Commission européenne, Franz Timmermans (copie aux Commissaires européens Kyriakides, Wojciechowski and Sinkevičius) : Le Green Deal européen doit réduire les pesticides et passer à l'agroécologie

Documents :

Coronavirus – Bill Gates : un visionnaire de la situation actuelle

Cette conférence date de 2015 (après Ebola). Rien n'a été fait depuis !

https://www.youtube.com/watch?feature=youtu.be&v=6Af6b_wyiwl&app=desktop

Zéro Déchets des Grands Lacs – Newsletter Mars 2020, 3 pages

zerodechetdesgrandslacs@gmail.com

Avec l'interdiction de l'usage des pesticides de synthèse pour les particuliers au 1^{er} janvier 2019, France Nature Environnement s'est fixée en priorité l'accompagnement aux changements des pratiques des jardiniers amateurs. FNE a ainsi élaboré en 2019/2020, avec le concours de FNE Centre-Val-de-Loire, FNE Midi-Pyrénées et FNE Loire, un kit de formation sur le jardinage au naturel et le biocontrôle, que vous pouvez retrouver à ce lien :

<https://ged.fne.asso.fr/weblib/repositorySharing/explorer.html?dabfe5e6-3f9c-4c7f-83ee-32127925b65c>.

Ce kit, gratuitement accessible, est à destination, en premier lieu, de tout formateur au biocontrôle exerçant auprès des jardiniers amateurs (associations, FREDON, formateurs certiphyto, etc.). Le kit, à visée opérationnelle, se compose :

**D'un programme de formation préconçu pour l'organisation de 4 demi-journées répartie en 4 modules ;
De présentations Powerpoint (x 6) correspondantes aux 4 modules de formation ;
D'un recueil bibliographique de 25 fiches-outils, pour information complémentaire aux modules ;
D'une Roue Ecophyto (Outil pédagogique innovant avec présentation des insectes auxiliaires et bioagresseurs vis-à-vis desquels ils sont efficaces).**

Les 4 modules se succèdent avec les thématiques suivantes :

- 1/ Les bases du biocontrôle et les méthodes prophylactiques pour assurer un jardinage au plus près de la nature
- 2/ Savoir identifier les bio-agresseurs, quelles techniques de biocontrôle à mettre en oeuvre ?
- 3/ Savoir identifier et valoriser les auxiliaires de cultures
- 4/ Apprendre à utiliser les substances naturelles

Rapport annuel 2019 de l'Autorité environnementale, Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, 75 pages

http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/raae-2019-pages_cle2b513a.pdf

Guide sur les dispositions opposables du PLU – Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales – Mars 2020, 268 pages

https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/Guide_PLU_18_03_20_BD_WEB.pdf

Utilisation de variétés rendues tolérantes aux herbicides en France - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

<https://www.anses.fr/fr/content/utilisation-de-vari%C3%A9t%C3%A9s-rendues-tol%C3%A9rantes-aux-herbicides-en-france>